



MOUDON

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Changement de cap pour le projet de régionalisation de l'office du tourisme sous la forme d'association**

Lors de sa séance du 8 octobre 2024, le Conseil communal de Moudon a validé le préavis municipal n°62/24, relatif à l'adhésion à une nouvelle association pour le développement et la promotion du tourisme dans la région. Toutefois, la Municipalité avait précisé que la création de cette association restait conditionnée aux résultats du processus de régionalisation avec les autres communes, afin de garantir un équilibre financier nécessaire à la viabilité du projet.

À l'issue de ce processus et après une analyse approfondie menée par le comité de pilotage (COPIL) chargé de la régionalisation, des obstacles majeurs ont été identifiés. Parmi les 14 communes sollicitées, huit ont confirmé leur adhésion, ce qui réduit la population couverte par le projet de 29'000 habitants, comme prévu dans le budget initial, à 22'000 habitants. Par ailleurs, la mobilisation des prestataires touristiques est restée limitée.

Ces éléments entraînent un déséquilibre financier du projet, avec un manque à gagner annuel estimé à CHF 40'000.—, rendant sa mise en œuvre dans sa forme actuelle difficilement réalisable.

#### **Proposition d'une alternative**

Face à cette situation, la Municipalité, en concertation avec le comité de pilotage, a décidé de renoncer au projet de régionalisation sous sa forme initiale. Cependant, afin de valoriser le travail considérable déjà accompli, de lui donner une utilité concrète et de répondre aux besoins des communes intéressées, une alternative a été élaborée.

Cette nouvelle solution repose sur une convention de partenariat entre la Municipalité de Moudon et les communes souhaitant bénéficier des prestations de Moudon Région Tourisme, qui continuera d'opérer en tant qu'organisme communal.

#### **Les grandes lignes de cette alternative**

- Signature d'une convention de partenariat : Les communes intéressées pourront s'engager pour une durée minimale de trois ans (2025 à 2027). Les prestations prévues dans le cadre de la régionalisation seront maintenues : accueil, information, marketing, communication et développement de l'offre touristique.
- Coût par habitant : Fixé à CHF 3.50.
- Création d'une commission consultative du tourisme : Cette commission réunira les communes partenaires afin d'assurer une concertation régulière.

Cette alternative permettra de proposer aux communes intéressées des services de qualité en matière de promotion, d'accueil et de développement touristique, tout en respectant les engagements financiers du budget communal.



MOUDON

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les modalités détaillées de la convention de partenariat seront finalisées dans les prochaines semaines.

Avec cette approche, la Municipalité de Moudon réaffirme son engagement en faveur du développement touristique de la région adapté aux besoins des communes partenaires.

La Municipalité

Moudon, le 15 janvier 2025

Renseignements : Carole PICO, syndique, 079/817.19.99